



Rogers Sugar annonce ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2023; le rendement du secteur du sucre reste élevé en raison de la hausse des volumes de ventes de sucre

Rogers Sugar Inc. (« RSI », « notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2023 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 33,5 millions de dollars.

« L'exercice 2023 a bien débuté, étant donné que les tendances observées au cours de l'exercice 2022 ont continué de générer une solide performance dans le secteur du sucre au premier trimestre », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Le maintien de la forte demande actuelle du marché des produits industriels du sucre a donné lieu à une révision à la hausse des attentes ayant trait aux volumes de ventes pour l'exercice, et nous sommes en bonne position pour répondre à la demande croissante, malgré les volumes de sucre légèrement inférieurs aux prévisions qu'a produit notre récolte de Taber en 2022. Nous nous attendons toujours à ce que le secteur des produits de l'érable connaisse une reprise au cours de l'exercice 2023, à mesure que les pressions inflationnistes actuelles se résorbent. »

Principaux résultats consolidés du premier trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T1 2023	T1 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits	261 443	230 755
Marge brute	41 191	43 486
Marge brute ajustée ¹⁾	41 993	35 800
Résultat des activités d'exploitation	26 284	27 337
BAIIA ¹⁾	32 713	33 748
BAIIA ajusté ¹⁾	33 515	26 062
Bénéfice net	14 674	17 226
de base par action	0,14	0,17
dilué par action	0,13	0,15
Bénéfice net ajusté ¹⁾	15 347	10 957
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,15	0,11
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	57 985	41 122
Dividendes par action	0,09	0,09
Volumes		
Sucre (en tonnes métriques)	192 849	180 043
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 819	12 286

(1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

- Le BAIIA ajusté consolidé du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 33,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7,4 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre considéré a augmenté en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 30,7 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une hausse de 8,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable principalement à la hausse du volume et de la marge brute ajustée et à la baisse des charges administratives.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 806 tonnes métriques pour s'établir à 192 849 tonnes métriques au premier trimestre, essentiellement en raison de la hausse de la demande de volume pour les produits industriels.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 21,04 \$ par tonne métrique au premier trimestre de l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration du prix moyen.



- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,8 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,6 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable au repli de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont diminué de 467 000 livres pour se chiffrer à 11 819 000 livres pour le trimestre, essentiellement en raison de la diminution de la demande et de la conjoncture défavorable du marché.
- Nous avons révisé à la hausse les prévisions ayant trait aux volumes des ventes de sucre pour l'exercice 2023 de 15 000 tonnes métriques pour les porter environ à 805 000 tonnes métriques, en raison de la forte demande qui se maintient sur le marché des produits industriels de sucre au Canada.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 58,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16,9 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 20 janvier 2023, le montant disponible pour le fonds de roulement aux termes de la facilité de crédit renouvelable est passé de 200 millions de dollars à 265 millions de dollars, en vertu de la clause accordéon approuvée de 400 millions de dollars.
- Nous continuons de travailler à l'étape de conception et de planification de notre projet d'agrandissement prévu annoncé au mois d'août 2022. Le projet d'agrandissement permettrait d'accroître l'approvisionnement d'environ 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans. Nous prévoyons terminer l'étape de conception et de planification au troisième trimestre de l'exercice 2023.
- Le 8 février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 19 avril 2023.



Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le premier trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T1 2023	T1 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits	205 287	175 907
Marge brute	36 038	38 806
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	37 661	31 372
par tonne métrique (\$/TM) ⁽¹⁾	195,29	174,25
Charges administratives et de vente	6 635	9 113
Frais de distribution	5 062	4 344
Résultat des activités d'exploitation	24 341	25 349
BAlIA ⁽¹⁾	29 053	30 050
BAlIA ajusté ⁽¹⁾	30 676	22 616
Volumes (en tonnes métriques)		
Volume total	192 849	180 043

(1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au premier trimestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 29,4 millions de dollars, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive s'explique surtout par la hausse des volumes de ventes et l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 806 tonnes métriques au premier trimestre de l'exercice 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'accroissement des volumes de ventes de produits industriels et de produits de consommation.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 11 868 tonnes métriques, ou 12,1 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison du maintien de la forte demande sur le marché canadien, ce qui concorde avec la tendance observée au deuxième semestre de l'exercice 2022.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont augmenté de 1 200 tonnes métriques, ou 4,6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier de la demande des clients de l'Est du Canada.
- Les volumes de ventes de produits liquides vendus aux clients sont demeurés stables par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Comme prévu, les volumes d'exportations ont diminué de 529 tonnes métriques au cours du premier trimestre étant donné que nous concentrons toujours nos efforts de ventes sur le marché canadien.

La marge brute s'est chiffrée à 36,0 millions de dollars pour le trimestre considéré et elle comprend une perte de 1,6 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 38,8 millions de dollars et elle comprenait un profit de 7,4 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 37,7 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2023, par rapport à 31,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2022. La marge brute ajustée a augmenté de 6,3 millions de dollars, hausse qui s'explique principalement par des volumes plus élevés et l'amélioration des prix moyens pour le sucre raffiné. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par les pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 195,29 \$ pour le premier trimestre, ce qui représente une hausse de 21,04 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production par rapport à un an plus tôt.

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 24,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.



Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 29,1 millions de dollars, contre 30,1 millions de dollars pour celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré a augmenté de 8,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le premier trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T1 2023	T1 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)		
Produits	56 156	54 848
Marge brute	5 153	4 680
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	4 332	4 428
en pourcentage des produits ⁽¹⁾	7,7 %	8,1 %
Charges administratives et de vente	2 662	2 373
Frais de distribution	548	319
Résultat des activités d'exploitation	1 943	1 988
BAIIA ⁽¹⁾	3 660	3 698
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	2 839	3 446
Volumes (en milliers de livres)		
Volume total	11 819	12 286

(1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du premier trimestre de l'exercice considéré ont augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du prix de vente moyen résultant des récentes négociations avec les clients, partiellement contrebalancée par la diminution des volumes découlant de la plus faible demande des clients actuels.

La marge brute du premier trimestre de l'exercice considéré s'est chiffrée à 5,2 millions de dollars, compte tenu d'un profit de 0,8 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,7 millions de dollars et elle comprenait un profit de 0,3 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est établi à 7,7 %, comparativement à 8,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 0,1 million de dollars de la marge brute ajustée.

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 1,9 million de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2023 et de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffré à 3,7 millions de dollars. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2023 a reculé de 0,6 million de dollars pour s'établir à 2,8 millions de dollars, principalement en raison de la baisse du résultat ajusté des activités d'exploitation.



PERSPECTIVES

Suivant une solide performance au premier trimestre de l'exercice 2023, nous prévoyons continuer d'offrir une situation financière solide et stable en 2023. La vigueur de la demande de sucre et des prix connexes devrait continuer d'assurer des résultats stables, en dépit des pressions inflationnistes persistantes. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une reprise au cours de l'exercice 2023 à mesure que la conjoncture économique et les conditions de marché défavorables du dernier exercice commenceront à s'atténuer.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Nous nous attendons à ce que les améliorations de prix mises en œuvre au cours des derniers trimestres continuent de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

À Taber, la saison des récoltes a donné le volume attendu de betteraves à sucre. La campagne de transformation est en cours et nous nous attendons à avoir terminé la campagne de coupe à la fin du mois de février. Les conditions climatiques défavorables vers la fin de la période de culture de l'exercice en cours ont eu une incidence négative sur la teneur en sucre des betteraves à sucre reçues. Par conséquent, la production de sucre dans son ensemble devrait donner un rendement d'environ 105 000 tonnes métriques de sucre de betterave, soit une baisse de 15 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent. Nous mettons en œuvre un plan de production révisé dans nos installations de production de Vancouver et de Montréal afin d'atténuer ce manque à gagner et de répondre aux besoins de notre clientèle.

Nous avons révisé à la hausse nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes pour l'exercice 2023 pour les porter à environ 805 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 1,3 % comparativement à l'exercice 2022 et de 15 000 tonnes métriques comparativement à nos prévisions précédentes. Cette augmentation découle du maintien de la forte demande sur le marché canadien des produits industriels de sucre. Dans l'ensemble, nous prévoyons les variations de volumes suivantes d'un exercice à l'autre pour nos catégories de clients :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 3 % en raison du maintien de la forte demande, soutenue par la conjoncture favorable du marché.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 4 %, dû à la demande continue des clients actuels.
- Nous prévoyons une augmentation de 2 % pour l'exercice 2023 dans notre secteur des produits de consommation en raison de la demande plus élevée.
- Une baisse de 15 % des ventes sur les marchés d'exportation est attendue au cours de l'exercice 2023 en raison de la demande croissante et de la vigueur économique du marché canadien. Nous envisagerons de possibles ventes à l'exportation additionnelles si des occasions de production favorables se présentent.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Nous nous attendons à une légère hausse des frais de distribution pour l'exercice 2023, alors que nous prévoyons que les récentes augmentations de coûts touchant la logistique et nos activités liées à la chaîne d'approvisionnement perdureront. Les charges administratives et de vente devraient demeurer stables pour l'exercice 2023.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que ces hausses n'auront pas d'incidence importante sur nos résultats financiers à brève échéance, puisque notre stratégie de couverture devrait continuer d'atténuer ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses liées à l'accroissement possible de la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

Secteur des produits de l'érable

En dépit des résultats inférieurs aux attentes du secteur des produits de l'érable au premier trimestre, nous nous attendons toujours à ce que le secteur connaisse une reprise et dégage une performance financière légèrement supérieure pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. Nous avons récemment observé une hausse des prix moyens et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive tout au long de l'exercice. Nous prévoyons qu'au cours des prochains trimestres, les hausses de prix permettront d'atténuer les récentes augmentations des coûts liés au marché qu'a connues le secteur des produits de l'érable depuis un an.



Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars à des projets d'immobilisations au cours de l'exercice 2023, ce qui est comparable aux dépenses des derniers exercices. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le premier trimestre de l'exercice 2023 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'éclaircie divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés des options sur actions exercées, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T1 2023			T1 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	36 038	5 153	41 191	38 806	4 680	43 486
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
Marge brute ajustée	37 661	4 332	41 993	31 372	4 428	35 800
Résultat des activités d'exploitation	24 341	1 943	26 284	25 349	1 988	27 337
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	25 964	1 122	27 086	17 915	1 736	19 651
Résultat des activités d'exploitation	24 341	1 943	26 284	25 349	1 988	27 337
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 712	1 717	6 429	4 701	1 710	6 411
BAIIA ⁽¹⁾	29 053	3 660	32 713	30 050	3 698	33 748
BAIIA ⁽¹⁾	29 053	3 660	32 713	30 050	3 698	33 748
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
BAIIA ajusté	30 676	2 839	33 515	22 616	3 446	26 062
Bénéfice net			14 674			17 226
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			802			(7 686)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			46			(594)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(175)			2 011
Bénéfice net ajusté			15 347			10 957
Bénéfice net de base par action			0,14			0,17
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,01			(0,06)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,15			0,11

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du premier trimestre de l'exercice 2023 le 9 février 2023 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-886-7786. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 884450#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 24 février 2023. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont également vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.



Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre à l'étude et dans le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2022 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T1 2023



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 8 février 2023 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels et les montants indiqués dans le présent rapport de gestion n'ont été ni examinés ni audités par nos auditeurs externes indépendants. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
FAITS SAILLANTS	2
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	3
Résultats ajustés.....	4
INFORMATION SECTORIELLE	5
Secteur du sucre	5
Secteur des produits de l'érable.....	8
PERSPECTIVES	10
Secteur du sucre	10
Secteur des produits de l'érable.....	11
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	11
Produits totaux	11
Marge brute.....	11
Résultat des activités d'exploitation.....	12
Charges financières nettes	12
Imposition	12
Bénéfice net.....	12
Résumé des résultats trimestriels	13
Situation financière.....	13
Liquidités	14
Flux de trésorerie disponibles	15
Obligations contractuelles	16
Ressources en capital.....	16
TITRES EN CIRCULATION	16
RISQUES ET INCERTITUDES	16
INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19	16
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	17
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	20
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS.....	20
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	20
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	20

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques, dont TMT, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

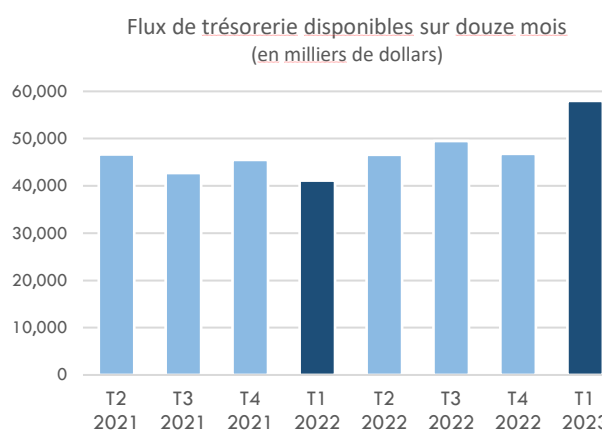
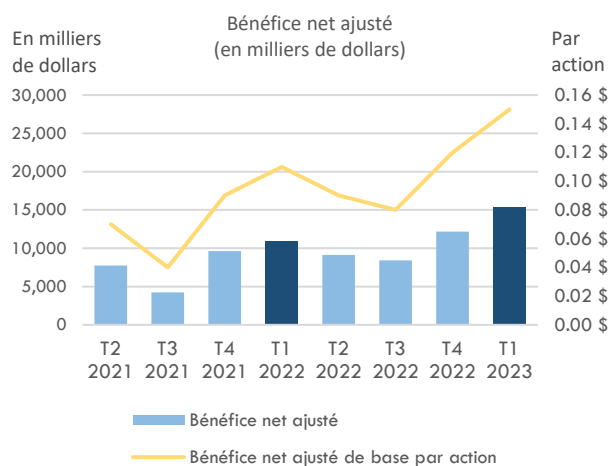
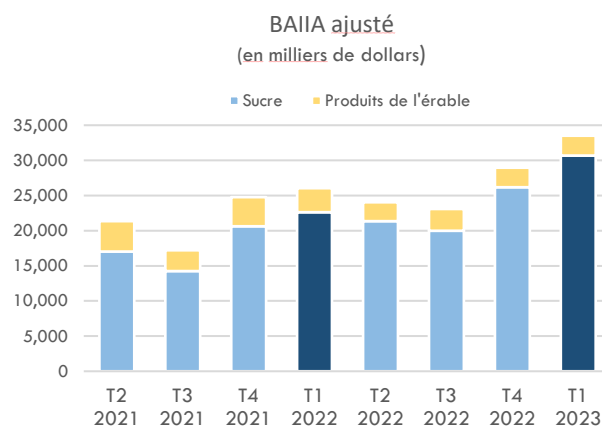
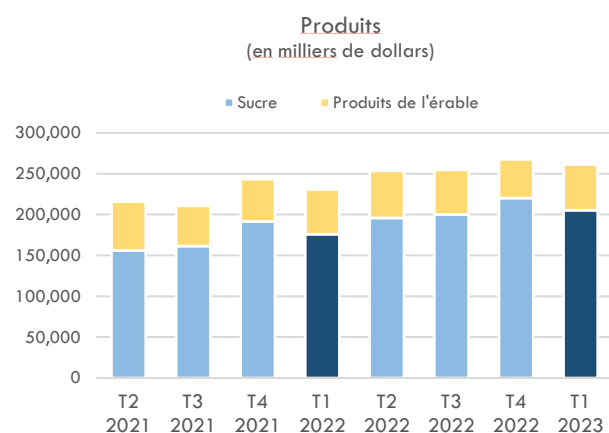
FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 33,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7,4 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre considéré a augmenté en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 30,7 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une hausse de 8,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable principalement à la hausse du volume et de la marge brute ajustée et à la baisse des charges administratives.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 806 tonnes métriques pour s'établir à 192 849 tonnes métriques au premier trimestre, essentiellement en raison de la hausse de la demande de volume pour les produits industriels.
- La marge brute ajustée du secteur du sucre s'est améliorée de 21,04 \$ par tonne métrique au premier trimestre de l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration du prix moyen.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 2,8 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une baisse de 0,6 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement attribuable au repli de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de l'érable ont diminué de 467 000 livres pour se chiffrer à 11 819 000 livres pour le trimestre, essentiellement en raison de la diminution de la demande et de la conjoncture défavorable du marché.
- Nous avons révisé à la hausse les prévisions ayant trait aux volumes des ventes de sucre pour l'exercice 2023 de 15 000 tonnes métriques pour les porter environ à 805 000 tonnes métriques, en raison de la forte demande qui se maintient sur le marché des produits industriels de sucre au Canada.
- Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 58,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 16,9 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 20 janvier 2023, le montant disponible pour le fonds de roulement aux termes de la facilité de crédit renouvelable est passé de 200 millions de dollars à 265 millions de dollars, en vertu de la clause accordéon approuvée de 400 millions de dollars.
- Nous continuons de travailler à l'étape de conception et de planification de notre projet d'agrandissement prévu annoncé au mois d'août 2022. Le projet d'agrandissement permettrait d'accroître l'approvisionnement d'environ 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans. Nous prévoyons terminer l'étape de conception et de planification au troisième trimestre de l'exercice 2023.
- Le 8 février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable le 19 avril 2023.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T1 2023	T1 2022
Sucre (en tonnes métriques)	192 849	180 043
Sirup d'érable (en milliers de livres)	11 819	12 286
Produits totaux	261 443	230 755
Marge brute	41 191	43 486
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	(802)	7 686
Marge brute ajustée ¹⁾	41 993	35 800
Résultat des activités d'exploitation	26 284	27 337
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 086	19 651
BAlIA ¹⁾	32 713	33 748
BAlIA ajusté ¹⁾	33 515	26 062
Bénéfice net	14 674	17 226
de base par action	0,14	0,17
dilué par action	0,13	0,15
Bénéfice net ajusté ¹⁾	15 347	10 957
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,15	0,11
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	57 985	41 122
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé résumé du résultat net. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T1 2023			T1 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 208)	–	(1 208)	123	–	123
Contrats de change à terme	273	(197)	76	(342)	136	(206)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(935)	(197)	(1 132)	(219)	136	(83)
Cumul des écarts temporaires	(688)	1 018	330	7 653	116	7 769
Ajustement total du coût des ventes	(1 623)	821	(802)	7 434	252	7 686

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours mondial du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le premier trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 0,8 million de dollars qui doit être ajoutée aux résultats d'exploitation consolidés, contre un profit de 7,7 millions de dollars qui doit être déduit des résultats consolidés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, consultez la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T1 2023			T1 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	205 287	56 156	261 443	175 907	54 848	230 755
Marge brute	36 038	5 153	41 191	38 806	4 680	43 486
Charges administratives et de vente	6 635	2 662	9 297	9 113	2 373	11 486
Frais de distribution	5 062	548	5 610	4 344	319	4 663
Résultat des activités d'exploitation	24 341	1 943	26 284	25 349	1 988	27 337
Ajustement du coût des ventes ²⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
Marge brute ajustée ¹⁾	37 661	4 332	41 993	31 372	4 428	35 800
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	25 964	1 122	27 086	17 915	1 736	19 651
BAlIA ¹⁾	29 053	3 659	32 713	30 050	3 698	33 748
BAlIA ajusté ¹⁾	30 676	2 839	33 515	22 616	3 446	26 062
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	8 452	94	8 546	3 993	219	4 212
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	18	45	63	8 167	-	8 167

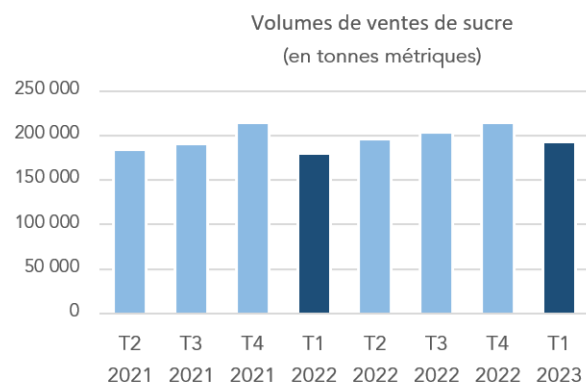
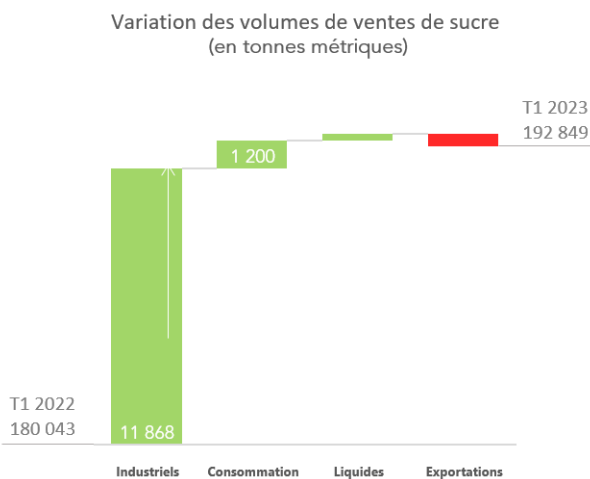
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PRODUITS

	T1 2023	T1 2022	Δ
(en milliers de dollars)	205 287	175 907	29 380



Au premier trimestre de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 29,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive s'explique surtout par la hausse des volumes de ventes et l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage. Au premier trimestre de l'exercice 2023, le prix moyen de la hausse des prix du sucre brut n° 11 a légèrement diminué, passant de 0,1951 \$ US la livre à 0,1924 \$ US la livre. Au premier trimestre de l'exercice 2022, l'incidence de la légère diminution a été minimale sur l'ensemble des produits du premier trimestre.

Les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté de 12 806 tonnes métriques au premier trimestre de l'exercice 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'accroissement des volumes de ventes de produits industriels et de produits de consommation.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 11 868 tonnes métriques, ou 12,1 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison du maintien de la forte demande sur le marché canadien, ce qui concorde avec la tendance observée au deuxième semestre de l'exercice 2022.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont augmenté de 1 200 tonnes métriques, ou 4,6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier de la demande des clients de l'Est du Canada.
- Les volumes de ventes de produits liquides vendus aux clients sont demeurés stables par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Comme prévu, les volumes d'exportations ont diminué de 529 tonnes métriques au cours du premier trimestre étant donné que nous concentrons toujours nos efforts de ventes sur le marché canadien.

MARGE BRUTE

	T1 2023	T1 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)			
Marge brute	36 038	38 806	(2 768)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	1 623	(7 434)	9 057
Marge brute ajustée ¹⁾	37 661	31 372	6 289
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	195,29	174,25	21,04
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 124	4 072	52

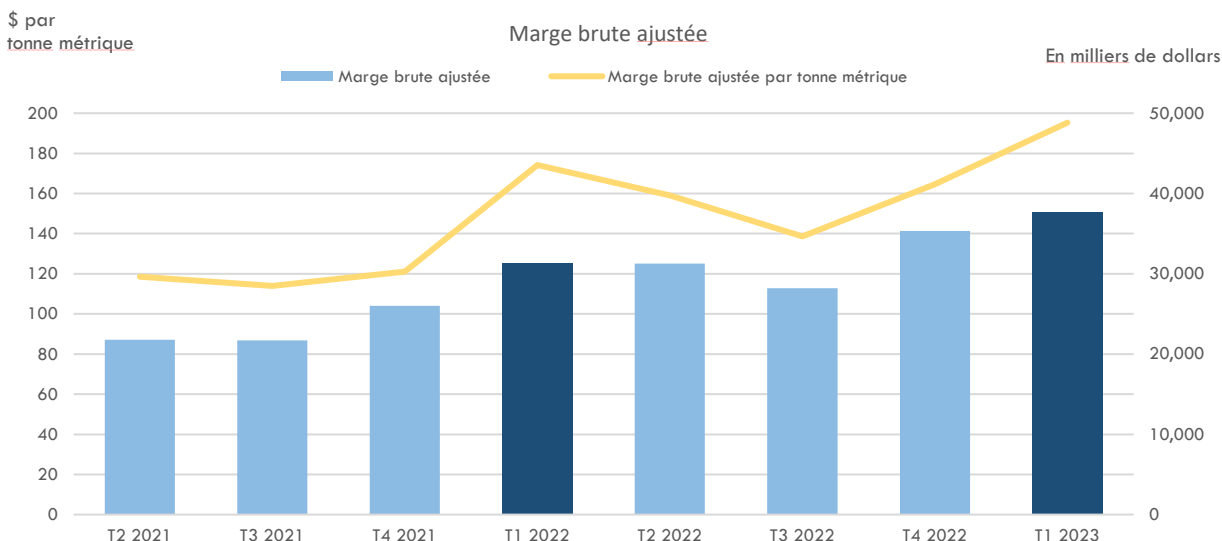
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 36,0 millions de dollars pour le trimestre considéré et elle comprend une perte de 1,6 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 38,8 millions de dollars et elle comprenait un profit de 7,4 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 37,7 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2023, par rapport à 31,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2022. La marge brute ajustée a augmenté de 6,3 millions de dollars, hausse qui s'explique principalement par des volumes plus élevés et l'amélioration des prix moyens pour le sucre raffiné. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par les pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 195,29 \$ pour le premier trimestre, ce qui représente une hausse de 21,04 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, par rapport à un an plus tôt.



AUTRES CHARGES

	T1 2023	T1 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)			
Charges administratives et de vente	6 635	9 113	(2 478)
Frais de distribution	5 062	4 344	718
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	221	211	(10)
Éléments inclus dans les frais de distribution :			
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	367	418	(51)

Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, les charges administratives et de vente ont diminué de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions au titre des unités d'actions liées à la performance pour la haute direction. La baisse sans effet sur la trésorerie de cette provision découle essentiellement de la baisse du cours de l'action au cours du trimestre considéré. L'augmentation de 0,7 million de dollars des frais de distribution s'explique surtout par les frais de transport plus élevés et par des dépenses additionnelles que nous avons engagées pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T1 2023	T1 2022	Δ
(en milliers de dollars)			
Résultat des activités d'exploitation	24 341	25 349	(1 008)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	1 623	(7 434)	9 057
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	25 964	17 915	8 049
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 712	4 701	12
BAIIA ¹⁾	29 053	30 050	(996)
BAIIA ajusté ¹⁾	30 676	22 616	8 061

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 24,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2023 a augmenté de 8,0 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée et la diminution des charges administratives et de vente, contrebalancées en partie par la hausse des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

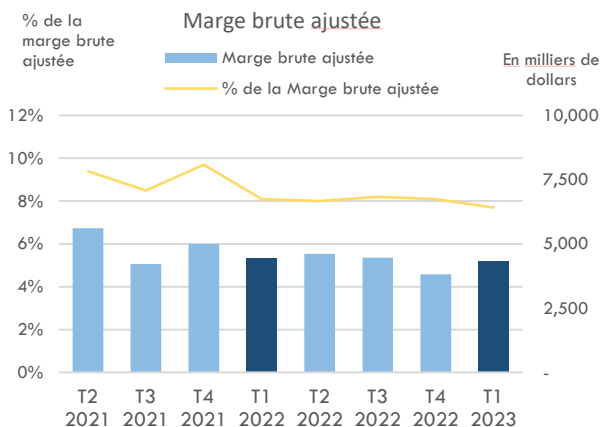
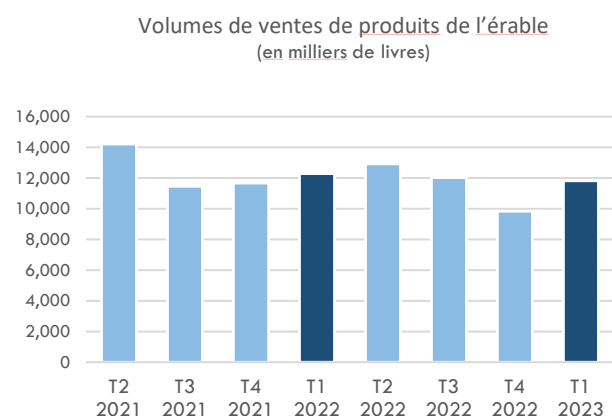
Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 29,1 millions de dollars, contre 30,1 millions de dollars pour celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré a augmenté de 8,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, comme il a été expliqué plus haut.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T1 2023	T1 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)			
Volume (en milliers de livres)	11 819	12 286	(467)
Produits	56 156	54 848	1 308



Les produits du premier trimestre de l'exercice considéré ont augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du prix de vente moyen résultant des récentes négociations avec les clients, partiellement contrebalancée par la diminution des volumes découlant de la plus faible demande des clients actuels.

MARGE BRUTE

	T1 2023	T1 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)</i>			
Marge brute	5 153	4 680	473
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(821)	(252)	(569)
Marge brute ajustée ¹⁾	4 332	4 428	(96)
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	7,7 %	8,1 %	-0,4 %
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	838	839	(1)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du premier trimestre de l'exercice considéré s'est chiffrée à 5,2 millions de dollars, compte tenu d'un profit de 0,8 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,7 millions de dollars et elle comprenait un profit de 0,3 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est établi à 7,7 %, comparativement à 8,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 0,1 million de dollars de la marge brute ajustée.

Autres charges

	T1 2023	T1 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Charges administratives et de vente	2 662	2 373	289
Frais de distribution	548	319	229
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :			
Amortissement des immobilisations incorporelles	878	871	7

Les charges administratives et de vente du premier trimestre de l'exercice considéré ont augmenté de 0,3 million de dollars, comparativement à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse des charges liées à la rémunération. Les frais de distribution du trimestre considéré ont augmenté de 0,2 million de dollars comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des frais de transport découlant des pressions inflationnistes liées au marché, lesquelles ont une incidence sur l'entreprise depuis le deuxième semestre de l'exercice 2022.

Résultat des activités d'exploitation et BAIIA ajusté

	T1 2023	T1 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Résultat des activités d'exploitation	1 943	1 988	(45)
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	(821)	(252)	(569)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	1 122	1 736	(614)
Amortissements	1 717	1 710	7
BAIIA ¹⁾	3 660	3 698	(38)
BAIIA ajusté ¹⁾	2 839	3 446	(607)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 1,9 million de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré de l'exercice 2023 a diminué de 0,6 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la baisse de la marge brute ajustée ainsi que de la hausse des charges administratives et de vente et des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2023 et de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffré à 3,7 millions de dollars. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2023 a reculé de 0,6 million de dollars pour s'établir à 2,8 millions de dollars, principalement en raison de la baisse du résultat ajusté des activités d'exploitation, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance au premier trimestre de l'exercice 2023, nous prévoyons continuer d'offrir une situation financière solide et stable en 2023. La vigueur de la demande de sucre et des prix connexes devrait continuer d'assurer des résultats stables, en dépit des pressions inflationnistes persistantes. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une reprise au cours de l'exercice 2023 à mesure que la conjoncture économique et les conditions de marché défavorables du dernier exercice commenceront à s'atténuer.

Secteur du sucre

Nous nous attendons toujours à une bonne performance du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord demeure forte pour tous les segments de la clientèle, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Nous nous attendons à ce que les améliorations de prix mises en œuvre au cours des derniers trimestres continuent de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

À Taber, la saison des récoltes a donné le volume attendu de betteraves à sucre. La campagne de transformation est en cours et nous nous attendons à avoir terminé la campagne de coupe à la fin du mois de février. Les conditions climatiques défavorables vers la fin de la période de culture de l'exercice en cours ont eu une incidence négative sur la teneur en sucre des betteraves à sucre reçues. Par conséquent, la production de sucre dans son ensemble devrait donner un rendement d'environ 105 000 tonnes métriques de sucre de betterave, soit une baisse de 15 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent. Nous avons mis en place un plan de production révisé dans nos installations de production de Vancouver et de Montréal afin d'atténuer ce manque à gagner et de répondre aux besoins de notre clientèle.

Nous avons révisé à la hausse nos prévisions ayant trait aux volumes des ventes pour l'exercice 2023 pour les porter à environ 805 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 1,3 % comparativement à l'exercice 2022 et de 15 000 tonnes métriques comparativement à nos prévisions précédentes. Cette augmentation découle du maintien de la forte demande sur le marché canadien des produits industriels de sucre. Dans l'ensemble, nous prévoyons les variations de volumes suivantes d'un exercice à l'autre pour nos catégories de clients :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance de 3 % en raison du maintien de la forte demande, soutenue par la conjoncture favorable du marché.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 4 %, dû à la demande continue des clients actuels.
- Nous prévoyons une augmentation de 2 % pour l'exercice 2023 dans notre secteur des produits de consommation en raison de la demande plus élevée qui est attendue.
- Une baisse de 15 % des ventes sur les marchés d'exportation est attendue au cours de l'exercice 2023 en raison de la demande croissante et de la vigueur économique du marché canadien. Nous envisagerons de possibles ventes à l'exportation additionnelles si des occasions de production favorables se présentent.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Nous nous attendons à une petite hausse des frais de distribution pour l'exercice 2023, alors que nous prévoyons que les récentes augmentations de coûts touchant la logistique et notre chaîne d'approvisionnement perdureront.

Les charges administratives et de vente devraient demeurer stables pour l'exercice 2023.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que ces hausses n'auront pas d'incidence importante sur nos résultats financiers à brève échéance, puisque notre stratégie de couverture devrait continuer d'atténuer ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des

dépenses liées à l'accroissement possible de la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

Secteur des produits de l'érable

En dépit des résultats inférieurs aux attentes du secteur des produits de l'érable au premier trimestre, nous nous attendons toujours à ce que le secteur connaisse une reprise et dégage une performance financière légèrement supérieure pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. Nous avons récemment observé une hausse des prix moyens et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive tout au long de l'exercice. Nous prévoyons qu'au cours des prochains trimestres, les hausses de prix permettront d'atténuer les récentes augmentations des coûts liés au marché qu'a connues le secteur des produits de l'érable depuis un an.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars à des projets d'immobilisations au cours de l'exercice 2023, ce qui est comparable aux dépenses des derniers exercices. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T1 2023	T1 2022
(non audité)		
(en milliers de dollars, sauf le volume et les données par action)		
Sucre (en tonnes métriques)	192 849	180 043
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 819	12 286
Produits totaux	261 443	230 755
Marge brute	41 191	43 486
Marge brute ajustée ¹⁾	41 993	35 800
Résultat des activités d'exploitation	26 284	27 337
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 086	19 651
BAlIA ¹⁾	32 713	33 748
BAlIA ajusté ¹⁾	33 515	26 062
Charges financières nettes	6 183	4 417
Charge d'impôt sur le résultat	5 427	5 694
Bénéfice net	14 674	17 226
de base par action	0,14	0,17
dilué par action	0,13	0,15
Bénéfice net ajusté ¹⁾	15 347	10 957
de base par action ¹⁾	0,15	0,11
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 30,7 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2023, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix de vente moyens plus élevés et de la hausse des volumes de ventes dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix de vente dans le secteur des produits de l'érable, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

La marge brute a diminué de 2,3 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, en regard de celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice à l'étude a augmenté de 6,2 millions de dollars, principalement en raison de la hausse de la marge brute ajustée du secteur du sucre, atténuée par la diminution de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique pour le trimestre considéré s'est établie à 195,29 \$ par tonne métrique, soit une hausse de 21,04 \$ par tonne métrique par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 7,7 % pour le trimestre considéré, comparativement à 8,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est établi à 26,3 millions de dollars, contre 27,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 27,1 millions de dollars, contre 19,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en hausse de 7,4 millions de dollars. La hausse pour le trimestre à l'étude principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre.

Charges financières nettes

	T1 2023	T1 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Charges d'intérêts sur les débiteures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation	2 126	2 050	76
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 371	1 286	85
Intérêts sur les billets de premier rang garantis	897	896	1
Amortissement des frais de financement différés	314	306	8
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	1 177	227	950
Autres charges d'intérêts	10	34	(24)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	242	212	30
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	46	(594)	640
Charges financières nettes	6 183	4 417	1 766

Les charges financières nettes du premier trimestre de l'exercice considéré ont augmenté de 1,8 million de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'incidence moindre pour l'exercice 2023 de la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de la hausse des intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable. La hausse des charges d'intérêts liées aux PPAQ découle d'une hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des stocks disponibles à la fin du trimestre considéré par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du calendrier des achats de sirop d'érable.

Imposition

	T1 2023	T1 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Exigible	4 762	6 719	(1 957)
Différé	665	(1 025)	1 690
Charge d'impôt sur le résultat	5 427	5 694	(267)

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2023 a diminué de 2,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par une variation défavorable sans effet sur la trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et une hausse des charges d'intérêts, contrebalancées en partie par les charges d'impôt sur le résultat moins élevées.

Le bénéfice net ajusté du premier trimestre de l'exercice 2023 a augmenté de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse du résultat ajusté dégagé des activités d'exploitation du secteur du sucre.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de RSI pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2023	2022				2021		
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième
Volumes de sucre (TM)	192 849	214 672	203 315	196 570	180 043	214 753	190 563	183 749
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 819	9 838	12 027	12 912	12 286	11 678	11 471	14 214
Produits totaux	261 443	267 406	254 632	253 341	230 755	243 231	210 931	215 929
Marge brute	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064	31 451
Marge brute ajustée ¹⁾	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932	27 407
Résultat des activités d'exploitation	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930	15 107
BAlIA ¹⁾	32 713	18 283	15 402	22 029	33 748	33 382	21 346	25 418
BAlIA ajusté ¹⁾	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214	21 375
(Perte nette) bénéfice net	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836	10 778
de base par action	0,14	(0,44)	0,03	0,08	0,17	0,16	0,07	0,10
dilué(e) par action	0,13	(0,44)	0,03	0,08	0,15	0,15	0,07	0,10
Bénéfice net ajusté ¹⁾	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247	7 751
de base par action	0,15	0,12	0,08	0,09	0,11	0,09	0,04	0,07
dilué par action	0,14	0,11	0,08	0,09	0,10	0,09	0,04	0,07
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	195,29	164,55	138,68	159,11	174,25	121,16	113,95	118 60
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	7,7 %	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %	9,7 %	8,5 %	9,4 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté. Cette tendance a été différente au quatrième trimestre de l'exercice 2022, comme les hausses des prix négociées sont entrées en vigueur au cours de l'exercice, et au deuxième trimestre de l'exercice 2022, étant donné qu'un certain nombre de ventes qui avaient été retardées au premier trimestre de l'exercice se sont matérialisées au deuxième trimestre.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la pandémie, à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} octobre 2022
Total des actifs	916 377 \$	892 366 \$	937 956 \$
Total des passifs	626 299	568 214	646 537

La hausse du total des actifs de 24,0 millions de dollars pour le trimestre considéré par comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 19,5 millions de dollars des stocks, de 25,7 millions de dollars des clients et autres débiteurs, de 10,6 millions de dollars des immobilisations corporelles, de 10,0 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de 12,9 millions de dollars des instruments financiers dérivés. L'augmentation du total des actifs est contrebalancée en partie par la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars et la diminution des actifs au titre de droits d'utilisation de 3,8 millions de dollars.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a augmenté de 58,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 29,0 millions de dollars du solde de la facilité de crédit renouvelable, de 37,2 millions de dollars des fournisseurs et autres créditeurs, et de 5,9 millions de dollars des passifs d'impôt différé. Ces

variations ont été partiellement contrebalancées par une diminution de 11,1 millions de dollars des avantages du personnel et une diminution de 3,3 millions de dollars des obligations locatives.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

	T1 2023	T1 2022
(en milliers de dollars)		
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(8 894)	(35 361)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	28 562	25 407
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 780)	(2 838)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(152)	16
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	12 736	(12 776)

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué de 26,5 millions de dollars pour le trimestre considéré comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation favorable de 26,7 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la baisse de 7,5 millions de dollars des intérêts et des impôts payés, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution de 7,8 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 3,2 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation plus importante des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable, de 3,0 millions de dollars.

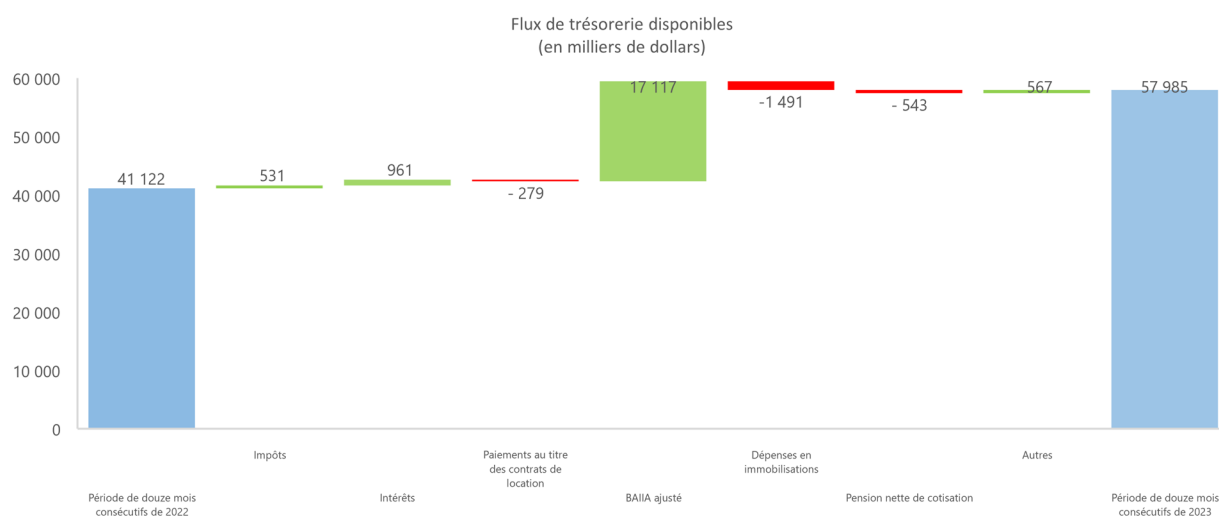
Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré ont augmenté de 3,9 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout des moments où les dépenses en immobilisations sont engagées.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, y compris les dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements des obligations locatives.

Flux de trésorerie disponibles

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	48 020	47 941
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	16 351	45 752
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	19 004	(24 601)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(1 141)	(5 491)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(27 672)	(23 135)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	8 533	5 487
Paiement au titre des obligations locatives	(5 110)	(4 831)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	57 985	41 122
Dividendes déclarés	37 563	37 318

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 se sont chiffrés à 58,0 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 16,9 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 17,1 millions de dollars du BAIIA ajusté, exclusion faite de l'incidence sans effet sur la trésorerie liée à la variation des charges à payer au titre de la rémunération de la haute direction fondée sur des actions.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 1,5 million de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier, en raison surtout du calendrier des dépenses. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés. L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice 2022 découle surtout des coûts engagés relativement à l'étape de planification et de conception de notre projet d'agrandissement proposé pour l'Est du Canada.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour les deux périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie

disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 17,9 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 1^{er} octobre 2022.

Au 31 décembre 2022, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 601 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 311 408 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 183,4 millions de dollars.

Ressources en capital

Au 31 décembre 2022, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 200,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 31 décembre 2022, des actifs d'une valeur totale de 576,7 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 523,5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022.

Au 31 décembre 2022, un montant de 165,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 18,9 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Le 20 janvier 2023, la facilité de crédit renouvelable a été modifiée. Le montant approuvé au titre du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations est passé de 200 millions de dollars à 265 millions de dollars, en vertu de la clause accordéon approuvée de 400 millions de dollars.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler nos besoins anticipés en matière de liquidités.

Au 31 décembre 2022, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable.

TITRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2022 et au 8 février 2023, un total de 104 430 135 actions étaient en circulation, respectivement (103 731 923 au 1^{er} janvier 2022).

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022. Ce document se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19

Nous continuons à surveiller de près les répercussions de la COVID-19 sur nos activités. Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale pendant toute la durée de la pandémie. Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. En plus des procédures d'exploitation standard conçues pour maintenir la sécurité des activités, nous avons mis en œuvre des plans de prévention des maladies dans chacune de nos installations afin de fournir des directives de santé et sécurité à suivre pendant une pandémie. Nous communiquons activement avec nos employés pour les tenir informés de la situation.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence ultime de la pandémie sur nos activités sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la

durée et la gravité de la pandémie, la durée des mesures d'atténuation imposées par le gouvernement, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement au titre du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés des options sur actions exercées, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T1 2023			T1 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	36 038	5 153	41 191	38 806	4 680	43 486
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
Marge brute ajustée	37 661	4 332	41 993	31 372	4 428	35 800
Résultat des activités d'exploitation	24 341	1 943	26 284	25 349	1 988	27 337
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	25 964	1 122	27 086	17 915	1 736	19 651
Résultat des activités d'exploitation	24 341	1 943	26 284	25 349	1 988	27 337
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 712	1 717	6 429	4 701	1 710	6 411
BAIIA ¹⁾	29 053	3 660	32 713	30 050	3 698	33 748
BAIIA ¹⁾	29 053	3 660	32 713	30 050	3 698	33 748
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 623	(821)	802	(7 434)	(252)	(7 686)
BAIIA ajusté	30 676	2 839	33 515	22 616	3 446	26 062
Bénéfice net			14 674			17 226
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			802			(7 686)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			46			(594)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(175)			2 011
Bénéfice net ajusté			15 347			10 957
Bénéfice net de base par action			0,14			0,17
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,01			(0,06)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,15			0,11

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport intermédiaire sur les résultats du premier trimestre de l'exercice 2023

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)		TRIMESTRES ^{1) 2)}						
	2023	2022				2021		
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Troisième	Deuxième	Premier
Marge brute	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064	31 451
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)	(4 044)
Marge brute ajustée	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932	27 407
Résultat des activités d'exploitation	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)	(4 044)
Dépréciation du goodwill	-	50 000	-	-	-	-	-	-
Résultat ajusté des activités d'exploitation	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930	15 107
Résultat des activités d'exploitation	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 429	6 628	6 580	6 530	6 410	6 430	6 284	6 268
Dépréciation du goodwill	-	50 000	-	-	-	-	-	-
EBITDA	32 713	18 283	15 402	22 029	33 747	33 382	21 346	25 419
EBITDA	32 713	18 283	15 402	22 029	33 747	33 382	21 346	25 419
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)	(4 044)
BAlIA ajusté	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214	21 375
(Perte nette) bénéfice net	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836	10 778
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	802	10 669	7 706	1 988	(7 686)	(8 596)	(4 132)	(4 044)
Dépréciation du goodwill	-	50 000	-	-	-	-	-	-
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	46	(328)	(632)	(1 246)	(594)	(162)	613	-
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(175)	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	2 238	930	1 017
Bénéfice net ajusté	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247	7 751

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 1^{er} octobre 2022.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés non audités du premier trimestre de l'exercice 2023. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités ainsi qu'à la note 3 q) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2022, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique

« Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.